



# SPELEOLOGIE

## Introduction : la fonction des protocoles actifs de sécurisation des scolaires (P.A.S.S.) :

Ils visent à définir les conditions dans lesquelles une séance ou une leçon peut respecter les principes et les règles de sécurité active et passive maximales.

Ils visent à aider les enseignants d'E.P.S. à encadrer les sports de nature dans l'enseignement disciplinaire, dans l'animation des activités de l'Association sportive, des Sections Sportives Scolaires, des enseignements relatifs aux formations qualifiantes concertées et tout autre dispositif recourant aux sports de nature.

En conséquence, ils ne doivent pas être perçus comme une entrave ou une contrainte à la pratique professionnelle mais plutôt comme une ressource devant alimenter des gestes professionnels déjà confirmés chez certains ou à adopter pour ceux qui en seraient dépourvus. Dans ce sens, ils doivent permettre le plein déploiement des potentialités éducatives portées de façon irréductible par les activités de pleine nature.

L'idée centrale de toute démarche commune à ces activités, est de permettre d'éduquer les élèves, futurs citoyens pratiquants les sports de nature, à la prise de risque calculée et réfléchie dans l'engagement raisonné dans la pratique de chacune de ces spécialités.

Elle suppose que les élèves puissent être confrontés ou plus exactement « exposés » à des situations présentant un risque subjectif réel dans des conditions de sécurité drastiques contrôlées de façon permanente par l'enseignant.

Pour l'enseignant, le partage de l'attention et l'absence d'un contrôle visuel permanent direct sur les élèves, exigés par les contraintes des lieux de pratique de pleine nature et la nature même de l'activité de déplacement, exigent de sa part d'être en permanence au sommet de la chaîne de contrôle. Elle ne doit jamais lui échapper. Toute rupture dans cette chaîne de contrôle engage totalement sa responsabilité professionnelle.

La notion de chaîne de contrôle, comme celle de chaîne de sécurité, génère deux conséquences :

- sa résistance dépend de son maillon le plus faible. L'accidentologie dans les sports à risque nous enseigne ici que les comportements des usagers sont les premiers responsables des accidents. A l'école, dans les activités physiques à risque, cela revient à reconnaître ipso facto que les élèves incarnent ce maillon faible par nature : ils sont là pour apprendre, leur compétence sont en cours de construction, et pour reprendre l'expression de M. Durand, la spécificité de cet apprentissage réside dans le paradoxe suivant : "ce qu'il faut apprendre à faire, il faut le faire pour l'apprendre". Il construit des compétences dans des environnements plus ou moins impressionnants mais forcément marqués émotionnellement. Ce marquage émotionnel peut altérer plus ou moins fortement le jugement, la décision donc la prise de risque réfléchie car le rôle facilitateur des émotions ne le devient qu'avec l'expertise et l'expérience.
- Cette chaîne suppose également une série de contrôles partagés. Ils peuvent opérer de plusieurs façons. Dans les deux modes opératoires possibles, soit l'enseignant est en deuxième rideau du contrôle (les élèves contrôlent dans l'ombre d'un contrôle professoral permanent, donc sous le regard avisé et scrupuleux de l'enseignant qui regarde le respect de la chronologie des opérations mais aussi leur nature donc leur maîtrise); soit il est en bout de chaîne (les élèves font ensemble puis se soumettent volontairement au contrôle de l'enseignant quand ils jugent que leur propre contrôle est achevé).

L'autonomie à l'école, précisément dans les activités à risque, et en ce domaine plus qu'en tout autre, n'est toujours que relative. L'autonomie peut être vue comme une balance "dépendance-indépendance" des élèves que l'enseignant doit peser pour l'équilibrer en permanence. Cette perspective rend visible le fait que l'indépendance des élèves n'est jamais totale vis à vis de l'enseignant qui en conserve, par sa mission, la responsabilité. Nous parlerons donc dans les activités à risque « d'autonomie surveillée ». Dans le cadre scolaire, même quand les compétences sont reconnues et attestées (exemple des passeports et autres brevets de sécurité validés par l'enseignant), les élèves évoluent dans cette autonomie surveillée donc obligatoirement contrainte. Tous les protocoles de sécurité (avec l'activation de la notion de cordée, d'encordement mutuel pour faire vivre en actes une co-responsabilité dans un co-contrôle soumis à l'enseignant avant de démarrer) vont dans ce sens.

*N.B. En conséquence, placer un élève au sommet de cette chaîne de contrôle sous prétexte d'autonomie est ABSOLUMENT irrecevable dans les activités à RISQUE, qui sont tout sauf neutres, sur les plans émotionnel, personnel et sécuritaire.*

Dans cette perspective, la délégation ou la dévolution accordée à des élèves responsables et responsabilisés ne peut se comprendre que dans le cadre d'une construction explicitement progressive d'une autonomie qui restera « surveillée » dans le cadre scolaire. Ce qui revient à dire, qu'en aucun cas, l'élève ne peut se substituer à l'enseignant dans un contrôle nécessaire à la pratique en sécurité.

Enfin, ces protocoles de sécurité résultent de l'analyse de l'accidentologie dans les sports de nature et des retours de la cellule juridique du rectorat sur des cas concrets.

Ils ont été conçus pour rester évolutifs après que leur valeur d'usage ait été testée in situ avec les élèves. Ils présentent volontairement deux niveaux d'écriture : des recommandations générales de sécurité d'une part ; des préconisations relatives aux techniques de sécurité elles-mêmes d'autre part. Ces protocoles actifs de sécurité scolaire, comme document d'accompagnement des pratiques professionnelles, ont vocation à proposer dans leurs versions ultérieures, ces deux niveaux d'écriture pour toute activité qui les rendent nécessaires, à l'image des premières propositions formulées en escalade.

Nous tenons à remercier les professeurs de sport du CREPS Rhône-Alpes (Site de Vallon Pont d'Arc) et du Pôle ressources national des sports de nature (PRNSN) ainsi que les cadres techniques de certaines fédérations délégataires pour leur contribution experte dans l'élaboration, à partir de regards croisés, du contenu de ces protocoles. Ce document témoigne d'une collaboration inter-ministérielle riche, féconde et vouée à le rester.



# SPELEOLOGIE

## Présentation de l'activité

La spéléologie est une activité spécifique qui se déroule dans le milieu souterrain naturel ou anthropique. Les grottes sont des cavités subhorizontales. Les gouffres sont des cavités qui présentent des obstacles verticaux avec des galeries intermédiaires nécessitant la maîtrise technique de progression sur corde. Les cavités peuvent être soit définitivement abandonnées par l'eau qui les a creusées, soit semi-actives ou actives en permanence. Le terrain de jeu est variable et adaptable à tout public en toute circonstance. L'entraînement peut se faire en falaise ou sur une structure artificielle de spéléologie. L'apprentissage de la progression sur corde, qui est le moyen de locomotion du spéléologue pour découvrir le milieu, doit être enseigné par des personnes compétentes qui ont réfléchi au projet pédagogique et suivent un protocole de sécurité préétabli. L'étude du milieu est enseignée parallèlement à l'apprentissage de ces techniques. Affranchi de celles-ci, l'élève prend beaucoup de plaisir à évoluer sur corde tout en observant le milieu dans lequel il évolue.

## Les compétences attendues :

- Partir à la découverte du milieu souterrain en développant l'autonomie de déplacement adapté à la configuration des galeries
- Revenir intègre et riche d'une expérience vécue

## Les protocoles de sécurité

### Avant l'activité

- L'enseignement de la spéléologie doit être intégré dans un projet pédagogique réfléchi
- L'encadrement doit être compétent dans le domaine de la spéléologie. L'enseignant peut s'entourer d'un breveté fédéral ou d'un professionnel de la spéléologie labellisé par la FFS
- Les techniques enseignées sont celles préconisées dans le Manuel technique de l'Ecole Française de Spéléologie, commission d'enseignement de la fédération délégataire
- Les cavités ou portions de cavités parcourues doivent être adaptées aux élèves : âge, condition physique, objectifs de la sortie, vécu de l'élève
- L'enseignant doit connaître parfaitement la cavité qu'il va exploiter, son régime hydraulique et les conditions météorologiques du bassin d'alimentation
- Le choix du site doit prendre en compte le temps de marche d'approche avec le groupe, les caractéristiques de la cavité en terme de progression, l'offre pédagogique de la cavité au regard de l'objectif de la séance et du nombre d'élèves
- Si la cavité est sensible aux précipitations, l'enseignant s'assure auprès des services météo de l'actualisation des prévisions attendues sur le massif pour la journée. En cas de doute pour la réalisation de la séance, l'enseignant se replie automatiquement sur une autre cavité qu'il a prévue pour répondre à ce cas de figure : c'est le plan B ou reporte la sortie.
- Dans la mesure du possible, il est préférable d'équiper la cavité au préalable pour être plus disponible auprès des élèves pendant la séance
- Avant le départ de la classe, l'administration de l'établissement doit connaître le nom de la cavité, la commune sur laquelle elle s'ouvre, la liste du groupe (à jour) qui part faire l'activité, l'heure de retour prévue, l'heure à partir de laquelle les secours doivent être appelés, le protocole de déclenchement des secours (protocole en annexe)

### Pendant l'activité



# SPELEOLOGIE

L'approche pédagogique, liée aux apprentissages techniques, est fondamentale et contribue à sécuriser la pratique mais ne sera pas abordée ici.

- La tenue vestimentaire est adaptée au type de cavité : combinaison, sous-vêtements chauds, chaussures, casque et éclairages efficaces
- Le matériel utilisé est géré conformément à la réglementation en vigueur
- Le mousqueton qui relie le descendeur au mousqueton à vis de ceinture doit être à verrouillage automatique
- Les élèves se co-contrôlent pour la mise en place de leur matériel individuel avant de rentrer dans la cavité mais l'encadrant vérifie toujours lui-même la bonne mise en place du matériel avant utilisation sur corde
- L'équipement de la cavité doit être adapté au niveau des élèves
- Le nombre d'élèves encadrés dépend de la configuration de la cavité et des objectifs visés
- L'encadrant doit être positionné aux endroits où l'élève est susceptible de faire une erreur de manipulation. Le point stratégique pour une meilleure observation de la descente et de la remontée des verticales est la tête de puits
- L'encadrement à plusieurs permet une meilleure fluidité du groupe, une surveillance accrue, et une meilleure efficacité pédagogique
- Lorsque les élèves sont autonomes, l'encadrant ne doit pas baisser sa vigilance et toujours superviser de loin les manipulations
- L'importance de la surveillance de la partie technique ne doit pas occulter les dangers de la progression dans les galeries
- Un élève ne doit jamais progresser seul dans une galerie même si elle paraît aisée à parcourir
- Les élèves progressent de manière autonome dans les galeries pour découvrir le milieu, avec les encadrants derrière, seulement si la portion de cavité ne présente pas de dangers objectifs
- Le groupe dispose du matériel d'auto-secours et d'une réserve d'éclairage suffisante pour gérer une éventuelle attente

## Après l'activité

- L'enseignant s'assure que tous les élèves sont sortis de la cavité et n'oublie pas d'avertir l'établissement que la séance est terminée, avant l'heure limite du déclenchement des secours
- Le matériel individuel et collectif est lavé puis contrôlé avant d'être remis au râtelier



Remerciements **Cédric Thomine** (Clg de Vallon Pont d'Arc) enseignant EPS de notre académie et **José Mulot** CTN de la FFS.